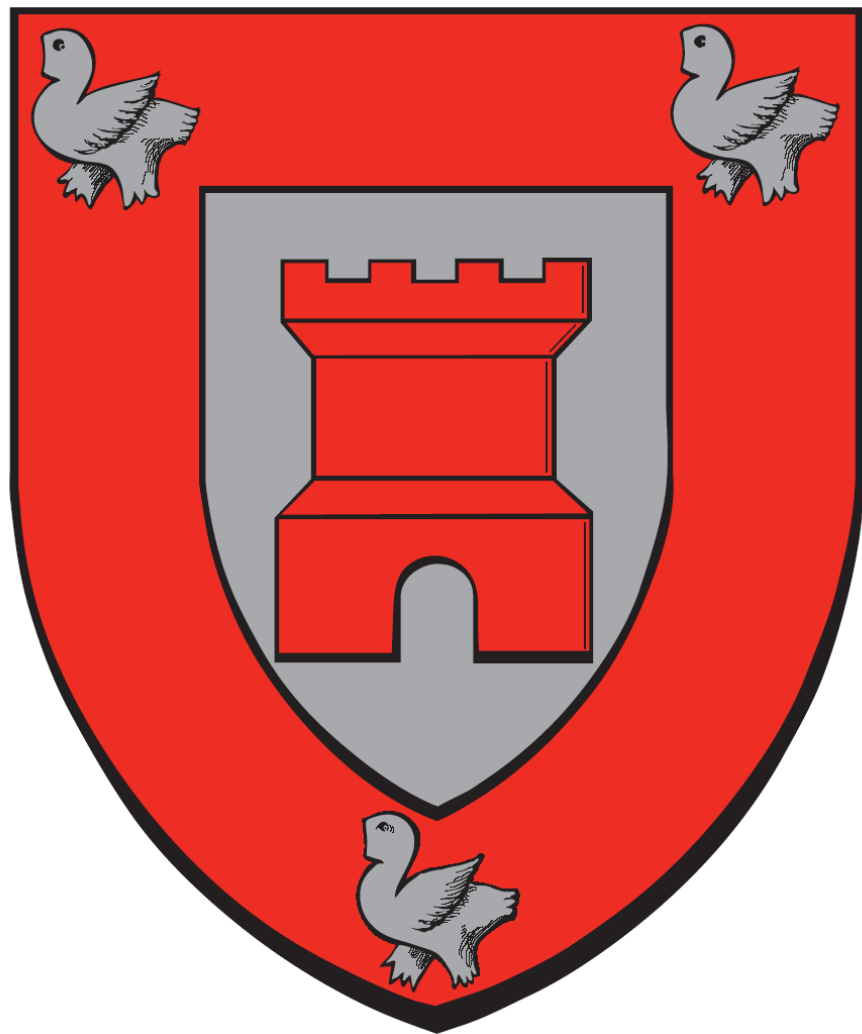
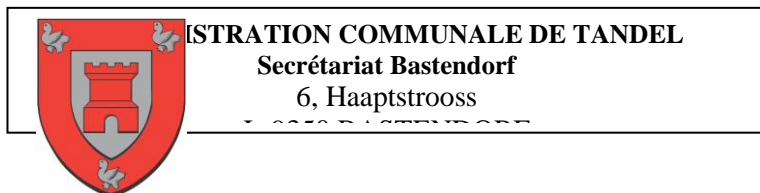


# Infoblat



**GEMENG TANDEL**



## **Informationsblat 2**

**SÉANCE PUBLIQUE du 24 avril 2018**

**Absent : Scheuren Carlo axcusé**

**ordre du jour:**

- 1. Congé politique : répartition des heures dans les syndicats de communes**
- 2. Approbation MOPO PAG Camping Bleesbréck**
- 3. Approbation d'une convention SIDEC relative aux déchets encombrants**
- 4. Approbation d'un acte notarié avec Betzen Ad.**
- 5. Nomination d'un chef de corps et d'un chef de corps adjoint**
- 6. Recours à l'emprunt de 7.200.000 €**
- 7. Approbation d'une convention concernant l'enseignement musical**
- 8. Attribution de subsides extraordinaires**

## **1. Congé politique : répartition des heures dans les syndicats de communes**

Le conseil communal décide unanimement de fixer la répartition du supplément de congé politique entre les conseillers communaux qui ont été désignés comme délégués dans les syndicats de communes, comme suit :

**Six (6)** heures pour le bourgmestre Kaes Ali, domicilié à L-9361 Brandenburg, 4c Henneschtgaass;

**trois (3)** heures pour le conseiller communal Thirifay Christophe, domicilié à L-9457 Landscheid, 4 Hauptstrooss.

Conformément à l'article 3bis, le droit au congé politique supplémentaire débutera le 1<sup>er</sup> mai 2018.

## **2. Approbation MOPO PAG Camping Bleesbréck**

Décide avec toutes les voix d'approuver ledit projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général de la commune de Tandel au niveau du camping Bleesbréck à Bleesmillen, tel que présenté en annexe par le bureau d'études susmentionné, ceci conformément au titre 3, chapitre 3, article 14 de la loi modifiée précitée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, et charge le collège des bourgmestre et échevins de la publication prévue par l'article 15 de la même loi, après quoi le dossier complet sera transmis avec toutes les pièces à l'appui pour approbation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

## **3. Approbation d'une convention SIDEC relative aux déchets encombrants**

Vu la convention régissant l'acceptation de déchets municipaux en mélange (20 03 01) aux installations mécano-biologique du « Fridhaff » (20 03 01/ 043/2018)

Vu la convention régissant l'acceptation de déchets municipaux non spécifiés ailleurs (20 03 99) aux installations mécano-biologique du « Fridhaff » (20 03 99/ 043/2018)

Vu la convention régissant l'acceptation de déchets encombrants (20 03 07) aux installations mécano-biologique du « Fridhaff » (20 03 07/ 043/2018)

Les 3 conventions sont unanimement approuvés.

## **4. Approbation d'un acte notarié avec Betzen Ad.**

Décide d'approuver avec 6 voix et 2 abstentions l'acte notarié susmentionné ci-dessus tels que présentés sous les réserves et conditions y stipulées, et

Charge le collège échevinal d'en informer le notaire instrumentaire.

## **5. Nomination d'un chef de corps et d'un chef de corps adjoint**

**décide** de nommer avec effet immédiat

le sieur *Weber Mike*, domicilié à L-9452 Bettel, 20 Kierchestrooss, titulaire de toutes les formations requises, aux fonctions de chef de corps du service d'incendie et de sauvetage de la Commune de Tandel, et

le sieur *Weber Marcel*, domicilié à L-9395 Tandel, 4, Veianerstrooss, aux fonctions de chefs de corps adjoint du service d'incendie et de sauvetage de la Commune de Tandel.

La présente est transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour approbation, ainsi qu'à la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers pour information et gouverne.

## **6. Recours à l'emprunt de 7.200.000 €**

décide unanimement de  
recourir à un emprunt au montant de 7.200.000 € pour les motifs énoncés ci-dessus et sous les conditions suivantes :  
durée de l'emprunt : 20 ans  
taux de référence : taux fixe ou taux variable  
type d'arrêté: annuel  
remboursement : par des versements annuels  
commission et frais de dossier : néant

La présente est transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur avec prière de bien vouloir y donner son attache.

Le collège échevinal est chargé de conclure après approbation de la présente un contrat relatif à la présente décision avec un institut financier luxembourgeois à soumettre au visa du Ministère de l'Intérieur.

## **7. Approbation d'une convention concernant l'enseignement musical**

**Décide** d'approuver la convention ci-jointe dont question ci-dessus, et la

Transmet pour information aux communes de Bettendorf et Reisdorf.

## **8. Attribution de subsides extraordinaires**

**Décide** d'accorder un subside de 250 € à l'asbl Landjugend Cliärref pour l'organisation du Landjugend-Dag 2018.

**Décide** d'accorder un subside de 1750 € à l'asbl « Elterevereinigung Tandel » pour l'organisation d'une semaine de pédagogie de l'aventure et esprit d'équipe avec l'acromobile » de Kübi » dans le cadre de la fête scolaire du 2.07. au 7.07.2018.

## **Séance publique du 14 juin 2018**

**tous les conseillers présents**

**ordre du jour :**

- 1. Etat des restants 2017**
- 2. Proposition de réaffectation de personnel enseignant :**

**Liste 1 : 1 poste cycle 1 à 50%**

- 3. Organisation scolaire 2018/19**
- 4. Déclassement du domaine public communal en domaine privé communal à Bastendorf**
- 5. Approbation d'un compromis de vente**
- 6. Approbation d'une convention**
- 7. Approbation d'un contrat de bail**
- 8. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour 2019**
- 9. Approbation MOPO PAP Betty Schneider**
- 10. Octroi d'une concession au cimetière Brandenburg**
- 11. Approbation des contrats de fermage de la fabrique d'église de Brandenburg-Landscheid**
- 12. Proposition d'un candidat CGDIS (huis clos)**

## **1. Etat des restants 2017**

### **Décide unanimement**

1) d'admettre

	serv. ord.	serv. extr.
en reprises provisoires :	85.886,27 €	59.263,16 €
en décharges :	4.297,82 €	néant
total :	90.184,09 €	59.263,16 €

2) d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

## **2. Proposition de réaffectation de personnel enseignant :**

### **Liste 1 : 1 poste cycle 1 à 50%**

**Donc est proposée unanimement** pour la réaffectation audit poste du cycle C 1, 1p 50%, 1<sup>re</sup> liste année scolaire 2018/2019, comme institutrice d'enseignement fondamental pour la commune de Tandel la candidate suivante :

- TONTELING Anne, domiciliée à Diekirch.

## **3. Organisation scolaire 2018/19**

**Décide unanimement** d'approuver l'organisation scolaire 2018/2019. (voir bulletin d'information distribué exclusivement aux parents d'élèves concernés)

## **4. Déclassement du domaine public communal en domaine privé communal à Bastendorf**

**Décide unanimement** de procéder au déclassement du domaine public communal de ladite parcelle de terrain mentionnée à l'alinéa premier ci-avant en domaine privé communal. En effet ledit terrain situé entre la voirie publique vicinale et la propriété privée de la maison mentionnée ci-dessus ne représente pour la Commune de Tandel aucune utilité quelconque et a résulté du fait des travaux de réaménagement de ladite voirie vicinale dans les années 2010. La présente est transmise pour attribution et gouverne à Me Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

## **5. Approbation d'un compromis de vente (absent Leonardy Fr. art 20 Loi communale)**

**Décide unanimement** d'approuver le compromis de vente avec les époux Leonardy-Brucher Alfred concernant un parcelle section Be-Tandel no cad.108 au prix de 10.000 € tel que présenté sous les réserves et conditions y stipulées, et Charge le collège échevinal de le faire transmettre à Me Lecuit Marc, notaire de résidence à Mersch, aux fins de la confection de l'acte notarié y relatif.

## **6. Approbation d'une convention**

**Décide unanimement** d'approuver ladite convention avec la sàrl Sanicalor de Fentange au sujet de l'aménagement de la rue « Nuttwee » pour la viabilisation de 2 terrains y relatifs à Brandenburg, Et le transmet à Monsieur le Receveur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Diekirch aux fins de le soumettre au droit d'enregistrement.

Les frais y relatifs sont à charge de la commune de Tandel.

### **7. Approbation d'un contrat de bail**

Approuve unanimement le contrat de bail avec Weyland Robert au sujet de la location de l'immeuble/ancienne étable à Bettel, section FD, n° cad. 442/1957 (partie), à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018, ceci moyennant un loyer mensuel de 100 €;

Considérant que ledit contrat de bail est conclu dans l'intérêt du stationnement temporaire du LF20 (service incendie) ;

### **8. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour 2019**

Décide unanimement de fixer pour l'année d'imposition **2019** les taux suivants en matière d'impôts foncier et commercial:

impôt foncier A: 275 % (deux cent soixante-quinze)

impôt foncier B: 275 % (deux cent soixante-quinze)

impôt commercial: 275 % (deux cent soixante-quinze),

### **9. Approbation MOPO PAP Betty Schneider**

décide unanimement d'approuver

ledit projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bastendorf, au lieu-dit « Blesgaass » présenté par le collège échevinal pour le compte de la dame Betty Schneider, tel que présenté en annexe par le bureau d'études susmentionné, ceci en conformité avec l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement, et charge le collège des bourgmestre et échevins de la publication prévue par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

et de notifier l'approbation de la prédite modification ponctuelle du PAP au Ministre de l'Intérieur en conformité avec l'article 30bis al.9 de la loi du modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

### **10. Octroi d'une concession au cimetière Brandenburg**

**Décide unanimement d'accorder à la dame Marguerite Jungels ci-dessus de Brandenburg la concession mortuaire** pour la tombe numéro 68 (2 emplacements en largeur) se trouvant sur le cimetière à Brandenburg, ceci pour un terme de trente ans à partir de la date de la présente décision. Ladite concession est renouvelable moyennant une déclaration conservatoire à présenter au secrétariat communal de Tandel dans le délai d'un an à partir de son expiration, et elle est inscrite au nom de Jungels Marguerite.

La présente concession est sujette au paiement d'une taxe au montant de 150 € au profit de la caisse communale.

### **11. Approbation des contrats de fermage de la fabrique d'église de Brandenburg-Landscheid**

**Décide unanimement** d'approuver les contrats de fermage signés en date du 8 mars 2018 entre la fabrique d'église Brandenburg-Landscheid et les différents locataires, et charge le collège échevinal d'en informer la fabrique d'église.

### **12. Proposition d'un candidat CGDIS (huis clos)**

**Décide** unanimement de renoncer à toute proposition de candidat.